



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

REÇU LE

13 JUL. 2023

MAIRIE  
MARCILLY D'AZERGUES

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : BALAN Manon  
Téléphone : 03 85 21 96 54  
Mail : [m.balan@inao.gouv.fr](mailto:m.balan@inao.gouv.fr)

Mairie  
55 Impasse de la Mairie  
69380 MARCILLY d'AZERGUES

V/Réf : Mail du 28 juin 2023

N/Réf : CM/MB-23-435

Objet : Modification n°2 du PLU  
Commune de Marcilly d'Azergues

Mâcon, le 10 juillet 2023

Monsieur le Maire,

Par mail reçu le 21 avril 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLU de la commune susvisée.

La commune de Marcilly d'Azergues est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'origine Protégée (AOP) « Coteaux du Lyonnais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune possède un potentiel délimité en AOP « Coteaux du Lyonnais » de 65 hectares.

La modification envisagée concerne les points suivants :

- Maitriser l'apport de logements dans le centre bourg ;
- Maitriser la densité dans les secteurs périphériques ;
- Préserver la trame verte urbaine ;
- Améliorer la préservation du patrimoine ;
- Adapter l'orientation d'aménagement du secteur « Sud du Centre-bourg » ;
- Prévoir un secteur pour la réalisation de logements pour les seniors
- Ajouter le nuancier de couleurs communal ;
- Procéder à des adaptations et corrections mineures.

L'objectif principal affiché par la commune est la maîtrise de l'urbanisation afin de ne pas dépasser les objectifs fixés par le SCOT.

Les modifications envisagées vont dans le sens de la mise en place d'une gestion organisée du territoire, au regard de l'urbanisation constatée lors de la période 1990- 2010. L'INAO ne peut qu'encourager cela, ainsi que la mise en place des espaces verts à protéger permettant notamment d'assurer un espace de transition avec les espaces agricoles.

La création du secteur As n'impacte pas de parcelles incluses dans l'aire parcellaire délimitée de l'AOP « Coteaux du Lyonnais ».

INAO

37 boulevard Henri Dunant  
71040 MACON Cédex  
03 85 2196 50  
[inao-macon@inao.gouv.fr](mailto:inao-macon@inao.gouv.fr)  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Bien que cela ne puisse conduire à une interdiction de plantation en vigne, l'INAO souhaiterait toutefois que les parcelles incluses dans l'aire parcellaire délimitée de l'AOP « Coteaux du Lyonnais » actuellement zonée en N soit reclassée en zone A.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'opposition à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur l'AOP concernée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation  
La Déléguée Territoriale,  
Christèle Mercier



Copie : DDT 69

**INAO**

37 boulevard Henri Dunant  
71040 MACON Cédex  
03 85 2196 50  
inao-macon@inao.gouv.fr  
www.inao.gouv.fr